

SEANCE DU 06 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept le six mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : Mmes et Mrs Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, François ABRASSART, Lionel LESNIAK, Laurence GUEIDAN, Véronique RIGAL, Marie BAGAGLI.

PROCURATION DE : Matheus VADER à L. GUEIDAN et de Sylvie AUDUMARES à F. ABRASSART

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mme Marie BAGAGLI est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 16/01/2017, qui est approuvé et signé par les membres présents.

En préambule, Mr le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour inscrire un point complémentaire à l'ordre du jour de la réunion concernant le calcul des indemnités de fonction des élus suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique au 01 janvier 2017.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

I - Finances : Vote des comptes administratifs 2016 : Mairie, Service Assainissement ;
Vote des comptes de gestion 2016 : Mairie, Service Assainissement ;

II - SMEG – RD27 Renforcement souterrain « Poste St-Théodorit »

III - Adoption des nouveaux statuts du SIAEP Domessargues – St Théodorit et désignation des délégués ;

IV - Intégration de parcelles dans le domaine public de la commune ;

V - Conseil Départemental du Gard : Demande de subvention pour construction future mairie ;

VI - Participation de la commune à la protection sociale pour le risque Prévoyance de ses agents ;

VII - SIRP : remplacement d'un délégué titulaire ;

VIII - Questions diverses.

Effacement des réseaux secs RD 27 entrée Est St-Théodorit : réseaux Eclairage Public et Génie Civil
Télécom en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique

I – FINANCES : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

MAIRIE

Mr le Maire quitte la salle. Mr Tournereau Patrick est élu Président de séance.

Présentation et lecture du compte administratif 2016.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de : 53 584.96 Euros.

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de : 144 780.66 Euros.

Après examen des différents chapitres, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016

SERVICE ASSAINISSEMENT

Présentation et lecture du compte administratif 2016

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de : 3 905.79 Euros

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de : 32 165.01 Euros

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2016

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Mairie + Service Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les comptes paraissent réguliers,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II – SMEG – RD27 renforcement souterrain Poste St-Théodorit

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :

RD 27 – Renforcement souterrain Poste « St-Théodorit » pour un montant total de travaux de **31 000.00 € HT** dont **0.00 €** de participation de la collectivité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

La participation de la collectivité inclue une participation aux frais pour investissement de $31000.00 * 0.00\% = 0.00 \text{ €}$ prélevé par le syndicat.

Après avoir ouï son Maire et après délibération, à l'unanimité (10 voix pour) l'assemblée :

- Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint, arrêté à **0.00 €** de participation estimée pour la commune
- Autorise le Syndicat à réaliser les travaux d'électricité
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

III – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIAEP Domessargues – St Théodorit

Applicable à compter du 01 janvier 2017

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-suivant et L 5212-suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2016 portant modification du périmètre du SIAEP Domessargues – St Théodorit ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts du SIAEP afin de respecter les dernières modifications législatives ainsi que la composition du comité syndical ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) :

- d'approuver les statuts du SIAEP Domessargues – St Théodorit tels qu'annexés à la présente délibération
- de désigner les délégués appelés à siéger en conseil syndical :

Délégués Titulaires :

Jean-Luc RETCHEVITCH et Patrick TOURNEREAU

Délégués suppléants :

Cyril SOULIER et Lionel LESNIAK

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

IV – INTEGRATION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Mr le Maire soumet une liste de parcelles cadastrées pour lesquelles une demande d'intégration dans le domaine public, non cadastré, de la commune doit être demandée auprès de l'inspecteur du cadastre.

Il s'agit de parcelles d'utilité publique, cédées gratuitement au profit de la commune pour l'élargissement des voies communales

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le domaine public de la commune,

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) :

- D'approuver cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

V – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD / Demande de subvention pour construction future Mairie

Monsieur le Maire expose au conseil le système d'aides aux communes mis en place par le Conseil Départemental du Gard, dans le cadre d'un contrat de territoire.

Ce système d'aide repose en partie sur le Crédit Départemental d'Equipement CDE versé aux communes pour leurs opérations d'investissement.

Il propose de solliciter l'obtention de cette dotation pour la construction de la future Mairie dont le coût de l'opération est estimé à 399 473 € HT.

Après examen du dossier et délibération, 8 voix pour, 2 abstentions, le Conseil municipal :

Approuve le projet pour un montant arrondi de 400 000 €/HT.

Sollicite l'inscription de ce dossier de construction de la Mairie auprès du Conseil Départemental du Gard,

Adopte le plan de financement prévisionnel du projet suivant :

Coût des travaux		400 000 € H.T.
Subvention au titre de la DETR 2017	148 800 €	
Subvention au titre du Conseil Départemental du Gard	95 000 €	
Le solde sur les fonds propres de la Commune	156 200 €	

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention et à signer l'ensemble des pièces se rapportant au projet.

VI – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE POUR LE RISQUE PREVOYANCE DE SES AGENTS

Mr le Maire informe que le décret 2011-1474 met en place la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics, au financement de la protection sociale et ce, suite à la loi de modernisation de 2007.

Ce décret permet aux employeurs de participer à la protection sociale, au titre du risque santé ou du risque prévoyance ou des deux, de ces agents.

Il propose que la collectivité participe au financement du risque prévoyance qui englobe les risques incapacité, invalidité et décès et de fixer en pourcentage le niveau de participation financière versée mensuellement à chaque agent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'octroyer, à compter du 01 avril 2017, 30 % de la cotisation aux agents souhaitant souscrire une assurance de protection sociale complémentaire en Prévoyance.

VII – SIRP : remplacement de délégué titulaire

Mr le Maire informe qu'il convient de procéder à la permutation entre un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique SIRP Canaules, Savignargues, St-Théodorit.

Il soumet le courrier de Mme Véronique RIGAL, qui souhaite permuter de sa fonction de déléguée titulaire au SIRP en déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

De nommer les délégués suivants au sein du SIRP

Délégués Titulaires : Sylvie AUDUMARES et François ABRASSART

Délégués Suppléants : Laurence GUEIDAN et Véronique RIGAL

VIII – QUESTIONS DIVERSES

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS au 01 janvier 2017

Vu la délibération du 07 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes, sur la base de l'indice 1015.

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de l'indice sommital à compter du 01/01/2017

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant augmentation de la valeur du point à compter du 01/02/2017 est de 56.2323

Considérant l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique, passé de :

1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 puis 1027 au 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

De fixer les conditions d'octroi de l'indemnité et son montant,

Au Maire, Mr Jean-Luc RETCHEVITCH :

17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1022 à compter du 01/01/2017 (montant mensuel 658.01 €) et 1027 à compter du 01/01/2018

Aux trois adjoints, Mr Patrick TOURNEREAU Mme Sylvie AUDUMARES Mr Cyril SOULIER

6.60 % de l'indice brut 1022 / 3 à compter du 01 janvier 2017 (montant mensuel 85.15 €) et 1027 à compter du 01 janvier 2018.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.